

**RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION À LA  
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE SÉ/STOP**



**Demande de renseignement SÉ-GS-1.**

Préambule: Les dossiers des plans d'efficacité énergétique des distributeurs gaziers déposés auprès de la Régie de l'énergie comprennent habituellement un tableau récapitulatif des caractéristiques des programmes proposés.

Veuillez déposer un tel tableau suivant le modèle suivant, basé sur une année complète pour chaque programme.

Programmes	Nombre de participants	Nombre d'opportunités	Gains par participant (kWh)	Gains annuels nets (kWh)	Durée de vie utile	Coût total pour Hydro-Québec (\$)	Coût total pour les participants (\$)	Coût total pour les partenaires éventuels (\$)

**Réponse:**

**Les informations disponibles sont présentées en réponse aux questions 15.1 et 15.2 de la pièce HQD-3, document 1.1.**

**Demande de renseignement SÉ-GS-2.**

Référence: Pièce HQD-1, Document 1, page 10, lignes 4 à 17.

Le texte évoque un effet de fidélisation et d'attraction qui découlerait de la performance énergétique de l'électricité. Avez-vous quantifié cet effet et, si oui, quel est-il?

**Réponse:**

**Par le texte mentionné en référence, le Distributeur n'a voulu évoquer aucun effet de fidélisation ou d'attraction découlant de la performance énergétique de l'électricité.**

**Demande de renseignement SÉ-GS-3.**

Référence: Pièce HQD-1, Document 1, page 11, lignes 27 et 28.

Quel est le coût des activités actuelles de HQD dans l'efficacité énergétique? Veuillez ventiler par programme et fournir les renseignements indiqués au tableau de la demande de renseignements SÉ-GS-1.

**Réponse:**

**Cette question dépasse le cadre de la présente cause. Voir les informations transmises à ce sujet à la réponse de la question 17.1 à la pièce HQD-3, document 4 du GRAME-UDD.**

**Demande de renseignement SÉ-GS-4.**

Référence: Pièce HQD-1, Document 1, page 13, lignes 6 à 9.

Des représentants des intervenants ont-ils participé à ces rencontres avec la clientèle? Veuillez expliquer.

**Réponse:**

**Des représentants de l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité et de l'Association des industries forestières du Québec (AQCIE/AIFQ) ont participé aux rencontres.**

**Voir également la réponse à la question 10.1 de la pièce HQD-3, Document 9 de l'Union des consommateurs.**

**Demande de renseignement SÉ-GS-5.**

Référence: Pièce HQD-1, Document 1, page 16, lignes 1 et 2.

Quel est le taux de rendement interne équivalent à une PRI de 2 ans?

**Réponse:**

**Il n'y a pas de lien direct entre la PRI et le taux de rendement interne (TRI). La PRI et le TRI sont deux indicateurs pour évaluer la rentabilité d'un projet.**

**Le TRI se définit comme le taux d'actualisation qui permet d'obtenir une valeur actuelle nette (VAN) égale à zéro. Le TRI se**

compare avec le coût du capital de l'entreprise qui veut réaliser les investissements.

La PRI est égale au nombre d'années nécessaires au recouvrement de la mise de fonds initiale. Pour ce calcul, on utilise généralement le flux monétaire non actualisé.

De façon générale, une PRI faible est associée à un TRI élevé et vice versa.

#### **Demande de renseignement SÉ-GS-6.**

Référence: Pièce HQD-1, Document 1, page 16, lignes 7 à 10.

Quelle est cette PRI plus longue que les propriétaires occupants sont prêts à accepter?

#### **Réponse:**

Il est impossible d'établir précisément la PRI que les clients propriétaires ou locataires sont prêts à accepter dans le cadre de projets liés à l'amélioration de l'efficacité énergétique puisque celle-ci varie selon les secteurs de marché (commercial ou institutionnel), selon les sous-secteurs d'activité (édifice à bureaux, commerce alimentaire, hôtellerie, restauration, centre commercial, automobile, entreposage, loisir, municipalité, etc.) de même que selon le statut du client (propriétaire occupant, locataire avec bail de court terme, locataire avec bail de long terme, etc.).

Toutefois, les études démontrent que les propriétaires occupants sont généralement plus enclins à accepter une PRI plus longue que les locataires en ce qui a trait aux projets liés à l'amélioration de l'efficacité énergétique, puisqu'ils sont assurés de bénéficier à moyen et à long terme de leurs investissements, ce qui est parfois moins évident dans le cas des locataires.

Il est à noter que les programmes de type "Initiatives" permettront à tous les clients d'implanter des mesures selon leur critère de rentabilité.

**Demande de renseignement SÉ-GS-7.**

Référence: Pièce HQD-1, Document 1, page 15 et 16.

Avez-vous rencontré les responsables de chaînes d'établissement? Expliquez et détaillez votre réponse.

**Réponse:**

**Au niveau de la clientèle commerciale et institutionnelle, quatre groupes de discussion ont été formés, au cours de l'été 2002, soit:**

- 1. Clients du secteur institutionnel**
- 2. Clients du secteur municipal**
- 3. Clients du secteur commercial (grande consommation)**
- 4. Clients du secteur commercial (moyenne consommation)**

**Un échantillon aléatoire, tiré à partir du système de gestion des abonnés d'Hydro-Québec (SGA) a été défini pour le dépistage des participants aux groupes de discussion.**

**La majorité des clients présents aux trois premiers groupes étaient des responsables de plusieurs bâtiments (chaînes d'établissement).**

**Demande de renseignement SÉ-GS-8.**

Référence: Pièce HQD-1, Document 1, page 17, ligne 21.

Quel est le taux de rendement interne équivalent à une PRI de 1 an?

**Réponse:**

**Voir la réponse à la question 5.**

**Demande de renseignement SÉ-GS-9.**

Référence: Pièce HQD-1, Document 1, page , lignes 17 et 18.

Comment les efforts de l'OEÉ ont-ils influencé les efforts de HQD en efficacité énergétique?

**Réponse:**

Le programme d'initiatives énergétiques d'Hydro Québec Distribution est complémentaire au programme d'encouragement pour les bâtiments commerciaux (PEBC) et au programme d'initiatives des innovateurs énergétiques (PIIE) de l'OEEÉ, soit en octroyant de l'aide financière pour la réalisation de travaux, soit en visant d'autres segments de marché.

Plusieurs rencontres ont déjà eu lieu avec des représentants de l'OEEÉ dans le but de développer une entente de partenariat qui permettrait d'une part, d'offrir aux clients un guichet unique pour la participation à ces divers programmes, et d'autre part d'en faire une promotion conjointe.

Voir également la réponse à la question 25-2 de la pièce HQD-3, Document 1.1.

#### **Demande de renseignement SÉ-GS-10.**

Référence: Pièce HQD-1, Document 1, page 24, tableau du haut.

Donnez la proportion, après 5 ans, représentée par le potentiel énergétique pour chacun des marchés décrits sur les ventes d'électricité dans ces mêmes marchés?

#### **Réponse:**

Le Distributeur suppose que SÉ veut dire par « potentiel énergétique » le potentiel technico-économique d'économies d'énergie.

Marché	Prévision de la demande en 2007 <u>avant*</u> économies d'énergie (TWh)	Potentiel technico-économique d'économies d'énergie – horizon 5 ans (GWh)	% Potentiel sur demande prévue en 2007
Résidentiel	55,2	3 451	6%
Commercial et institutionnel	34,2	3 448	10%
Petites et moyennes industries	11,2	461	4%
Grandes industries	68,8	1 140	2%
Autres	5,0	N/D	N/A

<b>TOTAL</b>	<b>174,4</b>	<b>8 500</b>	<b>5%</b>
--------------	--------------	--------------	-----------

\*Cette prévision inclut les économies d'énergie des anciens programmes d'économies d'énergie, mais non celles prévues pour le PGÉÉ.

**Demande de renseignement SÉ-GS-11.**

Référence: Pièce HQD-1, Document 1, page 26, ligne 21.

Avez-vous effectué le test du coût social des mesures? Veuillez fournir les résultats le cas échéant.

**Réponse:**

**Non, ce test n'a pas été effectué.**

**Demande de renseignement SÉ-GS-12.**

Référence: Pièce HQD-1, Document 1, page 29, tableau du haut.

Pourriez-vous donner les ventes d'électricité avant efficacité énergétique, en 2007, selon la même classification que celle du tableau?

**Réponse:**

**HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**  
Prévision des ventes régulières au Québec  
avant\* efficacité énergétique (en TWh)

	<b>2007</b>
- Résidentiel	55,2
- Commercial et institutionnel	34,2
- Petites et moyennes industries	11,2
- Grandes industries	68,8
- Autres	5,0
<b>VENTES TOTALES</b>	<b>174,4</b>

\*Cette prévision inclut les économies d'énergie des anciens programmes d'économies d'énergie, mais non celles prévues pour le PGÉÉ.

**Demande de renseignement SÉ-GS-13.**

Référence: Pièce HQD-1, Document 1, page 33, ligne 14.

Les thermostats électroniques évoqués sont-ils programmables?

**Réponse:**

**Dans le texte mentionné ci-haut, on parle indifféremment des thermostats programmables ou non programmables en ce qui a trait au marché important créé.**

**Demande de renseignement SÉ-GS-14.**

Référence: Pièce HQD-1, Document 1, page 36, lignes 10 à 12.

Quels sont les partenariats envisagés et selon quelles échéances?

**Réponse:**

**Présentement on parle de la Société d'habitation du Québec (SHQ). Aucun échéancier n'est déterminé.**

**Demande de renseignement SÉ-GS-15.**

Référence: Pièce HQD-1, Document 1, page 37, lignes 36 à 40.

Qu'en est-il de la réfrigération des magasins d'alimentation, des restaurants, etc.?

**Réponse:**

**Voir la réponse à la pièce HQD-2, Document 4, pages 6 à 9.**

**Demande de renseignement SÉ-GS-16.**

Référence: Pièce HQD-1, Document 1, page 40, schéma du haut.

Donnez la consommation d'électricité en 2007 avant efficacité énergétique de la segmentation présentée.

**Réponse:**

**HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**  
Prévision des ventes régulières au Québec  
avant\* efficacité énergétique (en TWh)

	2007
- Petits bâtiments CI (tarifs G et G9)	12,5
- Moyens/ grands bâtiments CI (tarifs M, MR, L, LR)	20,0
- Bi-énergie CI (Tarif BT)	1,6
- Segments particuliers	n.d.
<b>TOTAL COMMERCIAL ET INSTITUTIONNEL</b>	<b>34,2</b>

\*Cette prévision inclut les économies d'énergie des anciens programmes d'économie d'énergie, mais non celles prévues pour le PGEÉ.

**Demande de renseignement SÉ-GS-17.**

Référence: Pièce HQD-1, Document 1, page 42, schéma du haut.

Donnez la consommation d'électricité en 2007 avant efficacité énergétique des petites et moyennes industries.

**Réponse:**

**Voir la réponse à la question 12.**

**Demande de renseignement SÉ-GS-18.**

Référence: Pièce HQD-1, Document 1, page 47, lignes 4 à 9.

Est-il prévu d'associer les intervenants du présent dossier au comité décrit? Expliquez.

**Réponse:**

**Oui, sous la dénomination de représentants d'association de clients, les organismes visés pourraient être ceux qui participent à la présente cause.**

**Demande de renseignement SÉ-GS-19.**

Référence: Pièce HQD-1, Document 1, page 53, tableau des résultats au test du CTR.

Comment expliquez-vous que tous les programmes décrits rencontrent le CTR? D'autres programmes ont-ils été retranchés a priori et si oui quels sont-ils et veuillez fournir les résultats de chacun selon le CTR?

**Réponse:**

**Tous les programmes proposés passent le test du CTR parce que ce test est le principal critère économique permettant de retenir un programme dans le PGEÉ. Le succès à ce test fait d'ailleurs partie des principes directeurs que s'est données Hydro-Québec Distribution (lignes 20 et 21 de la page 26, HQD-1, Doc. 1). Aucun programme n'a dû être retranché parce qu'il ne passait pas le test du CTR. Les programmes ont été conçus de manière à respecter ce test.**

**Demande de renseignement SÉ-GS-20.**

Référence: Pièce HQD-1, Document 1, page 55, lignes 3 à 7.

L'amortissement ne devrait-il pas être sur la durée de vie utile des mesures au lieu de 5 ans? Expliquez votre réponse.

**Réponse:**

**Voir la réponse à la question 99 de la pièce HQD-3, Document 5.**

**Demande de renseignement SÉ-GS-21**

Référence: Pièce HQD-1, Document 1, page 60, lignes 11 à 22.

Les logiciels décrits capturent-ils l'effet d'effritement? Précisez.

**Réponse:**

**Non, les logiciels dont il est question à la référence mentionnée, servent à évaluer l'impact énergétique de la mise en œuvre des mesures recommandées chez un client donné. Ces logiciels prennent en compte les effets croisés et cumulatifs, de même que la durée de vie des mesures proposées au client.**

Par ailleurs, mentionnons que l'effet d'effritement, lorsqu'il s'applique, est pris en compte dans nos modèles de rentabilité économique.

**Demande de renseignement SÉ-GS-22.**

Référence: Pièce HQD-1, Document 1, page 62.

Quel est le rôle que vous prévoyez accorder à la Régie de l'énergie dans les accélérations ou ralentissements du PGEÉ évoqué dans cette page? Expliquez votre réponse.

**Réponse:**

Aucun rôle spécifique n'est prévu pour la Régie puisque ces choix relèvent de la gestion des programmes dont la responsabilité incombe à Hydro-Québec Distribution. Toutefois, le cas échéant, ces ajustements seront expliqués et justifiés dans le cadre des suivis qui seront instaurés ou dans le cadre des causes tarifaires.

**Demande de renseignement SÉ-GS-23.**

Référence: Pièce HQD-1, Document 1, Annexe 1, tableaux d'analyse économique.

Comment traitez-vous les taxes dans ces tableaux?

**Réponse:**

**Pour le tableau du test du coût total en ressources (CTR):**

- Les taxes sur le capital sont ajoutées aux investissements du Distributeur.

**Pour le tableau du test du participant (TP):**

- La TPS et la TVQ sont considérées dans la facture évitée du client.

**Demande de renseignement SÉ-GS-24.**

Référence: Pièce HQD-2, Document 1, page page 5, lignes 21 et 22.

Pourriez-vous expliciter les valeurs de 48000 kWh et de 28000 kWh. S'agit-il d'une moyenne de consommation énergétique par ménage ou s'agit-il plutôt de chiffres qui représente la consommation d'une résidence unifamiliale type ou s'agit-il d'autre chose?

**Réponse:**

**Voir la réponse à la question 102 de la pièce HQD-3, document 5.**

**Demande de renseignement SÉ-GS-25.**

Référence: Pièce HQD-2, Document 3, page 5.

Veillez expliciter le détail des calculs des coûts évités par usage pour l'année 2007.

**Réponse:**

**Voir les réponses aux questions 7.1 à 7.3 de la pièce HQD-3, Document 1.1.**

**Demande de renseignement SÉ-GS-26.**

Référence: Pièce HQD-2, Document 4.

Quelle est la relation entre le potentiel technico économique tel que mentionné dans le document HQD-2, Doc. 4 et les critères de rentabilité utilisés dans le PGEÉ HQD-1 Doc. 1(test du coût total en ressources, test de rentabilité du participant et l'impact sur les revenus de distribution) ? Peut-on considérer que les projets inclus dans le potentiel technico économique peuvent satisfaire le test du coût total en ressources et le test de rentabilité du participant ? Veuillez préciser.

**Réponse:**

**Voilà la définition du potentiel technico-économique d'économies d'énergie :**

- **Le potentiel technico-économique représente les économies d'énergie associées à l'implantation des**

mesures disponibles partout où cela est techniquement possible et économiquement rentable, sans tenir compte de l'acceptation des mesures par les consommateurs. Du point de vue d'Hydro-Québec Distribution, il représente la somme des économies d'énergie qui seraient disponibles à un coût unitaire inférieur ou égal au coût évité d'Hydro-Québec Distribution, aussi appelé coût marginal de l'électricité (fourniture + transport + distribution).

La définition des deux tests de rentabilité utilisés ainsi que celle de l'impact sur les revenus requis du Distributeur se retrouvent aux références suivantes :

- Test du coût total en ressources (CTR) : HQD-1, Doc. 1, page 52, lignes 16 à 26.
- Test du participant : HQD-1, Doc. 1, page 54, lignes 6 à 12.
- Impact sur les revenus requis du Distributeur : HQD-1, Doc. 1, page 54, section 9c).

Les mesures incluses dans le potentiel technico-économique ne satisfont pas nécessairement au test du CTR qui, en plus de considérer le coût des mesures, prend en compte le coût de leur commercialisation selon un scénario de programme défini.

#### **Demande de renseignement SÉ-GS-27.**

Référence: Pièce HQD-2, Document 4.

Supposons que l'on veuille atteindre un objectif de 8.5 TWh pour l'an 2003+5 en potentiel technico économique selon HQD-2, Doc. 4. Quelle serait alors l'évolution du test du coût total en ressources, du test de rentabilité du participant et l'impact sur les revenus de distribution ?

#### **Réponse:**

**Le Distributeur ne peut établir un « objectif en potentiel technico-économique ». L'objectif du PGEÉ représente plutôt un potentiel commercial qui tient compte des formules de programmes proposées.**

**Le Distributeur n'a pas fait de scénario d'intervention ayant pour cible 8,5 TWh, ce qui serait d'ailleurs parfaitement irréalisable. Il lui est donc impossible de fournir les impacts économiques et financiers d'un tel scénario.**

**Demande de renseignement SÉ-GS-28.**

Référence: Pièce HQD-2, Document 4.

Pouvez vous effectuer un calcul de sensibilité selon les 2 tableaux ci-dessous

**Tableau 1**

Test du coût total en ressources (CTR) en M\$ actualisés de 2002 en fonction des économies d'énergies en l'an 2003 +5 exprimé en TWh

Économies 2003+5	CTR	Coûts évités HQD	Investissements totaux	Investissements HQD	Investissements Clients
.75 TWh					
1.5 TWh					
3 TWh					
6 TWh					
8.5 TWh					

**Tableau 2**

Test du Participant en M\$ actualisés de 2002 en fonction des économies d'énergies en l'an 2003 +5 exprimées en TWh  
Ensemble du PGEE

Économies 2003+5	Rentabilité client M\$	Facture évitée client M\$	Investissements Clients M\$
.75 TWh			
1.5 TWh			
3 TWh			
6 TWh			
8.5 TWh			

**Réponse:**

**Cette information n'est pas disponible. Voir également la réponse à la question 27.**

**Demande de renseignement SÉ-GS-29.**

Référence: Pièce HQD-2, Document 4, pages 4 et 5.

Les chauffe moteurs ont-ils été considérés dans l'étude du potentiel? Précisez.

**Réponse:**

**L'utilisation d'une minuterie pour contrôler le chauffe-moteur a été considérée lors de l'établissement du potentiel. Toutefois, des informations sur le comportement du client indiquent que la présence d'une minuterie entraîne un usage plus fréquent du chauffe-moteur, ce qui résulte en un impact net qui pourrait être pratiquement nul. Par conséquent, la mesure n'a pas été retenue dans le potentiel.**

**Cependant, au niveau du diagnostic énergétique personnalisé, il est planifié de recommander l'utilisation d'une minuterie pour chauffe-moteur mais seulement chez les clients qui mentionnent (dans leur questionnaire) l'utiliser fréquemment.**

**Demande de renseignement SÉ-GS-30.**

Référence: Pièce HQD-2, Document 5, page 4, lignes 20 à 24.

Pourquoi les effets croisés et les effets cumulatifs sont-ils absents, ici, des effets de distorsion? Précisez.

**Réponse:**

**Ces effets de distorsion ont été pris en compte.**

**Les gains unitaires alloués aux différentes mesures incluent les effets croisés. Par exemple, la recommandation stipulant d'éliminer les seconds réfrigérateurs a un gain unitaire de 505 kWh dans les maisons chauffant tout à l'électricité (TAE) alors qu'elle présente un gain unitaire de 1153 kWh dans une maison chauffant autre qu'à l'électricité.**

**Les recommandations formulées au client incluront les effets cumulatifs.**

**Demande de renseignement SÉ-GS-31.**

Référence: Pièce HQD-2, Document 5, page 5, ligne 34.

Veillez indiquer quelle proportion du chauffage des locaux de l'habitation type la valeur de 125 kWh indiquée représente?

**Réponse:**

**Pour l'unifamiliale, qui constitue la très grande majorité du marché potentiel, l'économie unitaire est évaluée à environ 8% de la consommation moyenne de chauffage, ce qui donne, après effet d'abaissement de la température, 125 kWh par thermostat, pour environ 7 thermostats remplacés.**

**Demande de renseignement SÉ-GS-32.**

Référence: Pièce HQD-2, Document 5, page 11, ligne 11.

Le programme Inspection Plus de l'AEÉ est-il démarré? Si oui, quels en sont les résultats à ce jour?

**Réponse:**

**Voir la réponse à la question 23.1 de la pièce HQD-3, Document 4.**

**Demande de renseignement SÉ-GS-33.**

Référence: Pièce HQD-2, Document 5, page 14, lignes 25 et 26.

Les valeurs de 7250 et de 5550 kWh représentent, respectivement quelle proportion de la consommation de la maison conventionnelle remplacée?

**Réponse:**

**Pour la maison certifiée Novoclimat, elle représente 41.7% d'économies par rapport à la maison conventionnelle. Également, voir la réponse fournie à la question 24.3 du GRAME-UDD à la pièce HQD-3, document 4.**

**Demande de renseignement SÉ-GS-34.**

Référence: Pièce HQD-2, Document 6, page 8, ligne 15.

Comment établissez-vous la valeur de 0,135 ¢/kWh?

**Réponse:**

**Le coût moyen des travaux par kWh annuel économisé se situe à 38,0¢. Ce coût correspond au coût moyen obtenu à partir des données du potentiel technico-économique pour les marchés CI établi à partir d'un algorithme d'analyse de bâtiments développé par DOE2.1E., majoré de 15% afin de tenir compte des imprévus.**

**Selon le bâtiment type moyen (marchés commercial et institutionnel) établi à partir des paramètres d'évaluation du potentiel technico-économique, les travaux en efficacité énergétique impliqueraient normalement une PRI de 6 ans pour le client. L'aide financière moyenne d'Hydro-Québec Distribution pour ce programme correspond à environ 35% du coût additionnel des travaux liés à l'efficacité énergétique (13,5 ¢/kWh), ce qui ramène la PRI du client type à un peu moins de 4 ans.**

**Demande de renseignement SÉ-GS-35.**

Référence: Pièce HQD-2, Document 9, page 8, tableaux 3, 4 et 5.

Quelles sont les efficacités énergétiques implicites, avant et après l'atteinte du potentiel, aux différentes formes d'énergie dans les usages de chauffage?

**Réponse:**

**Le Distributeur ne comprend pas la question.**

**Demande de renseignement SÉ-GS-36**

Référence: Pièce HQD-2, Document 9, page 20.

Les économies d'énergie pour le chauffage de l'eau ont-elles un effet sur la demande de chauffage des locaux du même local, si oui quel est cet effet? Veuillez fournir la quantification.

**Réponse:**

Oui, les économies d'énergie pour le chauffage de l'eau ont un effet sur la demande de chauffage des locaux du même local. L'impact global de cet effet est quantifié à la pièce HQD-2, Document 9, page 21, Tableau 12.

Individuellement, cet effet va évidemment varier selon les mesures et le type de chauffe-eau. À titre d'exemple, un cas type démontrerait l'impact suivant :

**Cas : ajout d'une couverture isolante sur un chauffe-eau de 60 gallons dans une résidence TAE (tout à l'électricité)**

**Impact brut de la mesure : 131 kWh/an**

**Accroissement de la consommation en chauffage : 78.6 kWh**

**Économie d'énergie nette : 52.4 kWh**

**Demande de renseignement SÉ-GS-37.**

Référence: Pièce HQD-2, Document 11, page 3. « Les projets d'efficacité énergétique en milieu industriel conduisent souvent à une augmentation de la capacité de production, ainsi qu'à un accroissement du carnet de commandes. »

Veuillez fournir un exemple à ce sujet.

**Réponse:**

Cette affirmation prend son sens lorsque l'implantation d'une mesure d'efficacité énergétique se traduit aussi par l'amélioration de la productivité de l'entreprise ou encore par une meilleure qualité du produit fini, par exemple, l'installation de certains procédés électriques de séchage du bois ou de fonte de métaux.

**Demande de renseignement SÉ-GS-38.**

Référence: Pièce HQD-2, Document 11, page 21, paragraphe «Les règles d'investissements. »

Le texte évoque des PRI très courtes. Ces PRI sont-elles typiques de certaines industries? Si oui, veuillez les nommer (en les amalgamant au besoin pour éviter de fournir un renseignement nominatif).

**Réponse:**

**Ces PRI s'appliquent à l'ensemble de la PMI. Elles ont d'ailleurs été validées récemment lors de groupes de discussion avec des clients tenus en août dernier.**